

Initiatives ministérielles

fait suite à une réunion qui s'est tenue à Winnipeg hier. Plusieurs associations agricoles demandent au gouvernement de laisser tomber ce projet de loi. Des organismes de producteurs d'un peu partout au Canada font des démarches et nous demandent de mettre un terme à cette folie et de laisser en place la mesure législative qui nous a bien servis au cours des années.

Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner suite au projet de Loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain de Prairies, parce qu'elle en rejette le principe, soit l'élimination des prêts sans intérêt consentis aux producteurs et aux organisations de producteurs».

Cette motion est appuyée par le député d'Algoma.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a reçu l'amendement et l'examinera pour en déterminer la recevabilité. J'informerai la Chambre plus tard de ma décision à cet égard.

• (1540)

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir pour moi que de prendre la parole à la Chambre pour débattre les grandes questions de l'heure, mais ce n'est certainement pas un plaisir pour moi que de devoir prendre la parole aujourd'hui pour discuter de ce qui se passe dans le secteur agricole à cause du projet de loi à l'étude.

Il semble que chaque fois que je prends la parole ici à titre de député de Prince Albert, j'ai une nouvelle raison de me souvenir de mon prédécesseur, le regretté John George Diefenbaker. C'est lui qui, en 1957, a fait adopter la première mesure législative de ce genre après avoir constaté que nous en avions, de toute évidence, un besoin urgent. Cette initiative a été saluée unanimement par les habitants des Prairies. D'ailleurs, cette mesure était si populaire qu'aux élections de 1958, même les partisans habituels du CCF ont voté pour le Chef parce qu'il faisait beaucoup pour les agriculteurs des Prairies.

À mon avis, c'est un vrai scandale de voir que le gouvernement actuel, qui est formé par des membres de l'ancien parti de John Diefenbaker, font fi de tant de choses qu'il nous a léguées.

C'est doublement regrettable parce que ce sont les députés des Prairies et les agriculteurs qui siègent au sein du parti conservateur et qui se sont fait élire grâce à

l'héritage que nous a laissé John Diefenbaker, ce sont ceux-là même qui ont en fait permis au Parti conservateur de survivre à ses années dans le désert. Maintenant que les conservateurs forment le gouvernement, voilà que du jour au lendemain, il est devenu de bon ton de laisser tomber les agriculteurs qui ont permis à ce parti de continuer d'exister à travers les années.

Je m'oppose à ce projet de loi pour bien des raisons, notamment parce que les agriculteurs pourraient certes se passer de l'obligation de contracter encore plus de dettes portant intérêt. J'ai écouté très attentivement, ou plutôt je me suis efforcé d'écouter très attentivement, ce que le ministre disait. Si j'ai bien compris, il avait trois raisons de présenter le projet de loi à ce moment-ci. Il a cité notamment l'urgence de verser des paiements anticipés aux agriculteurs. Cela est certes vrai. Les récoltes sont terminées pour la plupart dans bien des coins du pays. Elles le sont certainement chez nous. Les agriculteurs comptent sur cet argent, mais ne l'ont pas encore reçu. Tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales ont reçu des appels téléphoniques, des lettres et autres communications d'agriculteurs qui demandent quand leur seront versés les paiements anticipés.

Toutefois, il n'y a pas d'urgence véritable car, tant que ce projet de loi n'est pas adopté, l'ancienne loi demeure en vigueur. En fait, si le gouvernement avait vraiment voulu faire parvenir cet argent aux agriculteurs, il aurait fort bien pu le faire conformément à l'ancienne loi, comme beaucoup d'agriculteurs de tout le pays le lui ont demandé. Il n'y a donc aucune urgence, sauf celle qu'a imposée le gouvernement lorsqu'il a fait adopter cette mesure législative à ce moment-ci.

La deuxième raison invoquée par le ministre était, que je sache, le besoin de s'attaquer au déficit. Je voudrais demander au ministre si le cycle que constituent l'augmentation de la dette, les forclusions d'exploitations agricoles et le dépeuplement des campagnes n'entraîne pas un coût réel, notamment à la perte d'infrastructures et de taxes et la réinstallation de tous ces gens et la fourniture des biens et des services nécessaires, une fois qu'ils ont quitté leurs exploitations agricoles et se sont installés à la ville. Il y a un coût réel lié à ces facteurs dont trop souvent le gouvernement ne tient pas compte.

Troisièmement, lorsqu'on prend de telles décisions pour des motifs d'ordre financier, on doit sûrement en calculer soigneusement les coûts et les avantages. Les